

PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE ET RESILIENCE DU GRAND ANTANANARIVO (PRODUIR)

TERMES DE REFERENCES DU POSTE

EXPERT EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE (Réf : ESE/07)

1. CONTEXTE

Madagascar compte aujourd'hui près de 24 millions d'habitants et fait face à une urbanisation rapide.

La plupart des grandes villes de Madagascar, dont la capitale Antananarivo, sont les premiers concernés par cette urbanisation rapide, qui, combinée avec des infrastructures, des services et des politiques foncières et de l'habitat déficientes a conduit à la prolifération massive de quartiers informels, en particulier dans les bas quartiers insalubres et très exposés aux inondations.

La ville d'Antananarivo a une forte densité urbaine (25 287 hab/km²). Pour cette raison, les zones non constructibles sont occupées de façon spontanée et anarchique générant des bidonvilles. En 2010, les constructions illicites représentaient 70 % des habitats réalisés (source : ONU Habitat). Un habitat non planifié et très souvent précaire prolifère dans les zones informelles. L'accès aux services urbains de base demeure un problème tant pour la population urbaine que pour les autorités de la ville. La distribution spatiale en eau reste inégale entre les arrondissements et ne tient pas suffisamment en compte des densités de population. Il en est de même pour la production et la distribution de l'électricité. Les secteurs tels que la gestion des déchets, l'assainissement et les transports urbains sont aussi problématiques. Nombreux sont les habitants d'Antananarivo qui vivent sous la menace d'incendies, d'inondations et d'éboulements. La population des quartiers défavorisés est généralement la plus touchée par ces fléaux.

Sur sollicitation du Gouvernement Malagasy, la Banque Mondiale a alors décidé d'appuyer le développement urbain intégré du Grand Antananarivo sur le long terme, dans le cadre d'une série de projets. Le premier projet de la série, le Projet de Développement Urbain Intégré et de Résilience (PRODUIR) mettra en place les conditions de développement de l'approche programmatique et devrait bénéficier d'un financement IDA estimé à 75 millions de dollars US sur 5 ans. Ce projet vise non seulement à améliorer les conditions de vie des plus pauvres dans les quartiers précaires au travers du développement durable des services de base, de l'assainissement et de la résilience face aux risques naturels, mais également à améliorer la gouvernance municipale et métropolitaine et à prévenir le développement de nouveaux risques.

D'une manière générale, la Résilience est la capacité des communautés à recouvrir d'une catastrophe naturelle donnée (dont les inondations, les tremblements de terre ...). Elle peut avoir des caractères économiques, physiques (en termes de durabilité des infrastructures par exemple), écologiques, sociales ou communautaires.

Une Unité de Gestion de Projet (UGP) est mise en place au sein du Ministère de l'Aménagement du Territoire, Maître d'ouvrage du Projet. L'UGP sera composée d'experts thématiques, sous la supervision hiérarchique d'un Coordonnateur, pour la bonne gestion et exécution du projet.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Un expert en sauvegarde environnementale et un expert en sauvegarde sociale vont assister l'UGP et le Maître d'Ouvrage Délégué (AGETIPA) respectivement dans l'intégration des aspects environnementaux et sociaux et dans le suivi de proximité des activités du projet.

Il est préconisé que ces deux experts soient hautement qualifiés et expérimentés pour être opérationnels dès leur recrutement. Ils sont placés sous l'autorité hiérarchique du Coordonnateur du Projet en tant que structure de mise en œuvre des activités du projet ; et en relation fonctionnelle avec le Coordonnateur de manière à :

- veiller à la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans les travaux; et
- assurer le suivi des indicateurs environnementaux et sociaux.

Dans l'accomplissement de leur mission, les experts doivent considérer et se référer aux points suivants:

- Les politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale ;
- Les directives environnementales et sociales EHS générale et spécifiques du Groupe de la Banque Mondiale ;
- La directive de la Banque mondiale relative à l'engagement citoyen dans le cadre des projets d'investissement ;
- Les conventions internationales en matière environnementale et sociale ratifiées par Madagascar;
- Le cadre politique et légal national concernés par la Gestion Environnementale et Sociale (GES) ;
- Les instruments de sauvegardes préparés dans le cadre du projet : le CGES, les EIES, les PGES, les CPRs et les PARs, et le manuel de procédures du projet.
- Les documents de bonnes pratiques nationales et internationales sur les normes et les mesures de réduction des impacts et des risques internationales.
- Les autres documents pertinents.

Plus spécifiquement, les deux experts sont appelés à travailler conjointement pour la prise en charge du suivi, du pilotage et de la coordination des études, de la mise en œuvre et de l'évaluation des études et expertises environnementales et sociales à savoir les études EIES, le PGES, le PAR, les documents de sauvegarde conformément aux règlements en vigueur, de l'élaboration des rapports de sauvegarde. Ces documents visent à définir, à analyser et à recommander des mesures pour prendre en compte les conséquences potentiellement importantes d'un projet. Ce sont donc des outils d'aide à la décision dans la mesure où elle favorise l'étude de diverses manières de mener un projet à bien et d'arriver à une solution préférable.

3. TACHES ET RESPONSABILITES

Pour mener à bien la mission, il est demandé au consultant en sauvegarde Environnementale de veiller à la réalisation des tâches suivantes :

- Maitrise des principes et des dispositions environnementales et sociales du projet dont CGES, les EIESs, les guides de bonnes pratiques Environnementales pour assurer la conformité des activités du projet.
- Montage d'un programme de suivi environnemental, incluant des indicateurs, les responsabilités institutionnelles et les coûts associés.
- Sensibilisation des décideurs et les responsables techniques du projet sur la nécessité de la prise en compte des questions environnementales et sociales dans les activités ;

- Identification des responsabilités institutionnelles et les besoins en renforcement des capacités, si nécessaire, afin de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation environnementale et sociale.
- Conduite des consultations publiques et des entretiens auprès des parties prenantes afin de connaître leurs opinions et leurs préoccupations par rapport au projet. Ces consultations doivent se tenir pendant la préparation du rapport de l'Etude afin d'identifier les principaux enjeux et impacts environnementaux, ainsi qu'après la préparation du rapport préliminaire afin de recueillir les commentaires des parties prenantes sur les mesures d'atténuation et de bonification proposées.
- Revue du ou des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) conformément au contenu typique présenté du CGES.

Plus spécifiquement l'expert environnemental devrait conduire les activités suivantes :

- Assurer la revue et l'analyse de cohérence et de suffisance des documents de sauvegardes du projet avec le CGES et les directives sur les EHS générales et spécifiques applicables aux activités du projet,
- Assurer la revue et la conformité des Plan de gestion environnementale et sociale de l'entreprise et leur adéquation avec les enjeux et les risques environnementaux et sociaux caractérisés dans les EIES/PGES et le site du projet. Il est responsable de suivi d'application du Plan d'Hygiène Santé et Environnement de l'entreprise pendant les travaux ;
- Mettre en place un tableau de bord de suivi environnemental et social des activités du projet et apprécier la performance de gestion des aspects environnementaux.
- Veiller à l'application de la procédure environnementale nationale dans les activités du projet ;
- Conduire du suivi environnemental des activités du PRODUIR et ajustements nécessaires au besoin;
- Développer un système de concertation, de coordination et d'échanges avec les institutions nationales, impliquées dans la mise en œuvre et le suivi environnemental et social du PRODUIR.
- Organiser des ateliers d'information et de formation, avec l'expert en sauvegarde sociale, sur l'évaluation environnementale et sociale de l'UGP, du MOD, des membres du Comité de pilotage, des Assistants techniques sectoriels, des élus locaux (communes).
- Assurer la disponibilité dans toutes les activités et contrats des travaux du projet d'une clause environnementale et sociale solide cohérente avec les PGES et EIES approuvées par la Banque.
- Assurer la coordination du suivi, de l'évaluation et de la supervision des différentes activités ;
- Développer et mettre en œuvre, avec l'expert en sauvegarde sociale, la formation/renforcement de capacité des acteurs locaux sur les questions de sauvegardes environnementales et sociales du projet et assurer les suivis ;
- Etablir les rapports périodiques de la gestion environnementale et sociale du projet et la performance environnementale et sociale du projet.
- Assurer l'archivage des documents de sauvegarde et la gestion des informations et des consultations du publique ;
- Assurer le lien direct de l'UGP avec l'expert environnemental du Panel consultatif environnemental, social et en infrastructures/génie civil.

Ainsi que toutes autres tâches que le Coordonnateur pourra lui confier dans la limite de sa compétence.

4. PROFIL REQUIS

L'expert en sauvegarde environnementale doit avoir les qualifications ci-après.

Qualifications et expériences minimales requises :

- BAC + 5, Master II ou Ingénieur au minimum en études d'impact Environnemental (EIE)/PGES
- Confirmant au moins 10 ans d'expériences dans les études ou audits environnementaux dont cinq (5) ans au moins dans un poste similaire ;
- Solide expérience en EIE ou suivi environnemental de projet d'assainissement ;
- Expériences probantes en suivi-évaluation de projets ;
- Expériences en formation et communication sur l'environnement ;
- Excellente maîtrise du Français et bonne connaissance de l'Anglais
- Bonne capacité d'analyse et synthèse ;
- Excellente capacité rédactionnelle ;
- Bonne capacité d'écoute et de communication.

Personnalité :

- Sens d'initiative et capacité de travailler avec un minimum de supervision,
- Sens de la rigueur et d'organisation ;
- Honnête et intègre ;
- Dispose de bonnes aptitudes de communication et de travail en équipe.

Atouts :

- Expériences dans les projets financés par la Banque Mondiale

5. CONDITIONS D'EMPLOI

L'expert est recruté pour une durée d'UNE (1) année avec possibilité de reconduction.

Si votre profil correspond, envoyez votre dossier de candidature avec la référence du Poste:

Lettre de motivation + prétention salariale + CV + 03 références professionnelles et vos coordonnées pour contact rapide (mail, téléphone) au journal qui transmettra ou par mail à l'adresse : recrutementproduir@gmail.com.

Date et heure limite de dépôt de candidature : **Lundi 24 Septembre 2018 à 18 Heures** (Cachet de la poste faisant foi).

Seuls les dossiers de candidature présélectionnés feront l'objet de convocation pour entretiens et tests écrits.